

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2022**  
~~~~~

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ARIAC POUR L'ANNÉE 2022**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 12 mai 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Olivier SERVEL, M. David CABLAT, Mme Monique GIBERT, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Daniel JAUDON à M. Henry MARTINEZ.

Excusés

M. Robert SIEGEL, M. Christian VILOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 38	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-36 et L2311-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence développement dans son volet relatif aux actions concernant l'aide aux porteurs de projets économiques ;

VU le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault validé par sa commission « économie et emploi » du 24 avril 2012 ;

VU la demande de subvention de la société coopérative d'entrepreneur Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault (ARIAC) pour l'année 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission « économie attractive et durable » du 13 janvier 2022 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2022 relative au vote du budget et attribuant les subventions aux associations dont celle de l'ARIAC ;

CONSIDERANT la volonté de coordonner et d'optimiser les différents moyens humains et financiers de l'animation économique du Pays Cœur d'Hérault, territoire composé des communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ; et au regard des préoccupations politiques de celles-ci en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire du Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT qu'ARIAC, société coopérative d'entrepreneurs, offre un statut salarié à des créateurs d'entreprise, ou à des entreprises existantes souhaitant se développer dans un cadre à la fois plus sécurisant et plus propice à l'initiative économique ; qu'elle offre le statut commercial à ses salariés leur permettant de facturer toutes prestations et ventes dans le secteur concurrentiel ; que le statut coopératif lui permet d'offrir la protection salariale et de garantir transparence et déontologie dans la distribution des bénéfices,

CONSIDERANT que les trois communautés de communes ci-dessus identifiées œuvrent pour le développement économique du Cœur d'Hérault et contribuent à proposer une offre de services complémentaires aux entreprises et aux porteurs de projet ; elles jouent, avec le SYDEL, un rôle de prescripteur pour l'ARIAC auprès des entreprises rencontrées,

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre que les Communautés de communes du Clermontais et du Lodévois Larzac s'engagent à verser une subvention de fonctionnement à l'ARIAC au titre de l'année 2022, à hauteur de 2 000 euros chacune, portant sur l'accompagnement à la création,

CONSIDERANT qu'au vu de la politique économique de la Communautés de communes Vallée de l'Hérault, il y a lieu de verser une subvention à l'ARIAC de 2 000 €, conformément au montant voté du budget, dans le cadre d'un partenariat entre l'ensemble des structures ici identifiées,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée à conclure avec les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, et le Sydel au profit de l'ARIAC ;
- d'approuver en conséquence le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'ARIAC au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser le vice-président en charge du développement économique à signer ladite convention et l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat, ainsi qu'au versement de la subvention.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2873  
Publication le 24/05/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 24/05/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220523-6981-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



## Convention de partenariat

Année

2022

## Convention de partenariat

Entre les parties :

La Communauté de communes du Clermontais, sise 20 avenue Raymond Lacombe, Espace Marcel VIDAL, 34800 CLERMONT L'HERAULT, représentée par son Président,

La Communauté de communes du Lodévois et Larzac, sise 1, place Francis Morand, 34700 LODEVE, représentée par son Président,

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault sise 2, parc d'activités de Camalcé, 34150 GIGNAC, représentée par son Président,

ARIAC, société coopérative d'entrepreneurs, sise 8, avenue du lac 34800 CLERMONT L'HERAULT représentée par son associé-gérant,

Le Pays Cœur d'Hérault, sis Ecoparc Cœur d'Hérault – La Garrigue – 9, rue de la Lucques – 33725 Saint André de Sangonis, représenté par son Président.

### **PREAMBULE**

La présente convention s'inscrit dans la volonté de coordonner et d'optimiser les différents moyens, humains et financiers, de l'animation économique du Pays Cœur d'Hérault, territoire composé de Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault

ARIAC (Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) est une société coopérative d'entrepreneurs, qui offre un statut salarié à des créateurs d'entreprise, ou à des entreprises existantes souhaitant se développer dans un cadre à la fois plus sécurisant et plus propice à l'initiative économique. Le statut commercial lui permet de facturer toutes prestations et ventes dans le secteur concurrentiel. Le statut coopératif lui permet d'offrir la protection salariale et de garantir transparence et déontologie dans la distribution des bénéfices.

Les objectifs se déclinent ainsi :

- Donner la possibilité à des porteurs de projets d'entreprises de tester préalablement en grandeur réelle leur projet sans « sauter le pas » de l'indépendance, test réalisé sous forme de salariat dont le statut est protecteur, matérialisé par un contrat de salarié-entrepreneur au sein d'ARIAC, qui leur assure un soutien juridique, logistique, humain, commercial et financier.
- Maximiser les chances de succès de ces projets, en ménageant une phase de transition, en favorisant un accès au crédit bancaire et un démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs.
- Contribuer à ancrer des projets sur le territoire en favorisant leur implantation sur les lieux de vie de leurs promoteurs.
- A moyen/long terme, favoriser, impulser un nouveau cadre de travail qui favoriserait l'initiative dans un cadre collectif.

***Vu la compétence en matière de développement économique des Communautés de communes,***

***Vu le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault validé en commission économique du 24 avril 2012***

***Vu la demande de subvention de l'ARIAC,***

***Vu les préoccupations politiques en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire du Cœur d'Hérault,***

***Il est proposé la convention de partenariat suivante :***

## **Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat technique et financier entre toutes les parties présentes à la convention au titre de l'année **2022**.

## **Article 2 – MODALITES DE PARTENARIAT TECHNIQUE**

Les différentes parties signataires de cette convention œuvrent pour le développement économique du Cœur d'Hérault et contribuent à proposer une offre de services complémentaires aux entreprises et aux porteurs de projet.

Afin d'optimiser les relations entre les signataires susnommés et les porteurs de projet accompagnés, les techniciens des Communautés de communes, du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et de l'ARIAC se réuniront 2 fois par an lors de 2 comités de pilotage pour faire un point sur l'activité de l'ARIAC.

A ce titre, ARIAC devra communiquer à chaque Communauté de communes et à l'Agence de développement économique du SYDEL Pays Cœur d'Hérault les éléments de situation intermédiaire et finale.

Les Communautés de communes et le SYDEL joueront le rôle de prescripteur pour l'ARIAC auprès des entreprises rencontrées. Elles pourront accompagner le porteur de projet pour un rendez-vous à l'ARIAC si nécessaire.

## **Article 3 – MODALITES DE PARTENARIAT FINANCIER**

Les Communautés de communes s'engagent à verser une subvention de fonctionnement à l'ARIAC au titre de l'année **2022**, portant sur l'accompagnement à la création d'entreprises par la prise en charge administrative et comptable de l'activité des porteurs de projets (salariés, entrepreneurs) effectuée par ARIAC dans le bassin économique du Cœur d'Hérault.

Les activités de l'ARIAC qui sont donc subventionnées sont les suivantes :

- 1 - L'accueil des porteurs des projets : un échange d'informations permet la vérification de données (économiques – connaissance du territoire –de l'offre -du marché - ...), la motivation du porteur de projet et de voir si la solution « Test » est envisageable
- 2 - Le diagnostic partagé : phase au cours de laquelle l'engagement et la motivation du porteur de projet sont évalués. Suite à cela, le montage du dossier est soit vérifié soit enclenché
- 3 - L'entrée dans le dispositif ARIAC, matérialisé par :
  - Un contrat de salarié-entrepreneur type CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise)
  - Une attestation d'assurance certifiant qu'ARIAC est assurée pour l'activité de l'entreprise
  - La mise en place du dispositif comptable et de l'appui administratif
- 4 - Le suivi des porteurs de projet : il s'effectue de manière individuelle pour chaque porteur de projet et se matérialise par :
  - La mise en place d'ateliers de communication/prospection/marketing : groupe de 5 salariés-entrepreneurs.
  - La mise en place d'un atelier négociation commerciale directe.
  - La mise en place de réunions collectives et de collaborations entre salariés-entrepreneurs (échanges et rencontres entre salariés-entrepreneurs).
  - La prescription de clients.
  - La possibilité de monter des actions commerciales communes.
  - La possibilité de collaborer sur des contrats commerciaux.
  - La possibilité de s'associer.
  - La possibilité d'être parrainé ou d'avoir l'appui d'un chef d'entreprise existant

L'appui se matérialisera par le versement d'une participation financière totale pour les communautés de communes évaluée à 6.000 € pour l'ensemble du bassin économique du Pays Cœur d'Hérault pour l'année **2022**, réparti comme suit :

- Communauté de communes du Clermontais = 2000€.
- Communauté de communes Lodévois et Larzac = 2000€.
- Communauté de communes Vallée de l'Hérault = 2000€.

#### **Article 4 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

ARIAC s'engage dans le cadre de ses missions présentées en préambule d'accompagner tout porteur de projet sis sur le territoire des CC signataires et à leur fournir un bilan intermédiaire et un bilan détaillé lors des 2 comités de pilotage annuels.

Ces bilans devront faire ressortir les éléments suivants :

- L'activité globale de l'ARIAC:
- Activité en Cœur d'Hérault
  - \* nombre d'entreprises
  - \* répartition géographique et par activité,
  - \* effet levier cumulé
  - \* Chiffre d'affaires cumulé communiqué par les chefs d'entreprise
- la typologie des entreprises accompagnées :
  - \* nature du dossier : création – reprise - développement,...
  - \* nombre de salariés
  - \* secteur d'activité

En cas de manquement à ces obligations, les Communautés de communes se réservent le droit de ne pas verser de subvention de fonctionnement ou d'en demander le remboursement partiel ou intégral.

#### **Article 5 – Modalités de paiement**

Les Communautés de communes effectueront le paiement sur présentation d'un RIB de l'ARIAC dès signature de la présente convention et remise du dossier de demande complet (Voir annexe ci-après)

#### **Article 6 – Publicité**

L'ARIAC devra mentionner la participation financière relative à cette convention dans ses différents supports de communication et insérer sur toute sa communication publique les logos des 3 Communautés de communes et du Sydel Pays Cœur Hérault (plaquette de présentation, site Internet, information aux porteurs de projet, etc.)

Fait en 5 exemplaires, le    /    /2022

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,  
Claude REVEL

La Présidente de la Communauté de communes  
Lodévois et Larzac  
Jean-Luc REQUI

Le Président de la Communauté de communes  
Vallée de l'Hérault

L'Associé Gérant de  
l'ARIAC

Le Président du Sydel Pays Cœur Hérault  
Jean-François SOTO

## ANNEXE À LA CONVENTION

L'organisme

---

Nom et Sigle :

Nom (Président/Directeur):

Prénom :

Forme Juridique :

Si Association loi 1901

N° d'enregistrement à la Préfecture :

Date :

Date de parution au journal officiel :

Date Dernière assemblée générale

Objet :

Numéro SIREN :

Adresse siège social :

Téléphone(s) :

Télécopie :

Mail :

Site Internet :

Les renseignements bancaires (en cas de modifications, fournir un nouveau RIB)

---

Nom de la banque :

Code banque :

Code guichet :

N° de compte :

Clé :

Pièces à joindre impérativement afin que votre demande soit instruite :

---

- la photocopie de la publication au journal officiel
- extrait de KBIS
- un relevé d'identité bancaire ou postale
- la composition du Conseil d'administration et du bureau et le récépissé en Préfecture
- Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice n+1
- Plan de financement de l'action concernée
- Le bilan, compte de résultat et annexe financière de l'exercice n-1, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le président de l'association (ou du commissaire aux comptes)
- Le compte de résultat provisoire de l'exercice N, établi au moment de la demande de subvention



## ARIAC : PHASE 1 : ACCUEILS - STATISTIQUES 2021

Pays Cœur d'hérault

PRESCRIPTION		
AIRDIE		0%
Artichocs		0%
ATU		0%
BGE	1	1%
CAE / Couv		0%
CCAS/RU		0%
CCI		0%
CEMEA		0%
Ch Métiers		0%
CIDF		0%
Coll loc	2	2%
Direct	34	40%
Entreprise	33	39%
IFAD	2	2%
IFIP		0%
INRA		0%
JMC		0%
Média	6	7%
Organisme formation	2	2%
PE	1	1%
PLIE		0%
Sydel		0%
MLJ	1	1%
Terres vivantes	2	2%
URSCOP		0%
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>

PROFIL		
DE ARE	17	20 %
DE ASS	7	8 %
Ayant droit	3	4 %
DE ni	5	6 %
Chef entr	17	20 %
Etudiant		0 %
RSA CER	5	6 %
RSA PE	7	8 %
Retraité	5	6 %
Salarié	14	17 %
Sans	3	4 %
SFP	1	1 %
TH		0 %
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>100 %</b>

SECTEUR ACTIVITE	
Services particuliers	7
Multimédia	6
<i>Creation Developpement</i>	2
<i>Infographie</i>	2
<i>Photographie Vidéo</i>	2
Alimentaire	18
<i>Traiteurs</i>	1
<i>Restauration</i>	14
<i>Prod Agr</i>	3
Espaces verts / Environnement	3
<i>Pose paysagisme entretien</i>	3
<i>Elagage</i>	
Artisanat	19
<i>Bois</i>	2
<i>Peinture Deco</i>	1
<i>Second œuvre TP</i>	5
<i>Art</i>	4
<i>Textile</i>	1
<i>Prod</i>	6
Sports Loisirs Culture	7
Consultant Formation	15
Commerce	9
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

SEXE	
F	46
H	38
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

TERRITOIRE	
Avants Monts	
Beziers	
Cevennes gangeoises	
Clermontais	25
Domitienne	
Ext 11	
Ext 12	
Ext 13	
Ext 30	
Ext 81	
Ext autres	
Grand Orb	
Herauld Med	
Lodévois Larzac	34
Lunel	
Minervois St Ponais Orb Jaur	
Montpellier Metropole	
Pays de l'Or	
Grand Pic St Loup	
Sete Agglopoles	
Sud herault	
CCVH	25
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

## ARIAC : PHASE 1 B : ENTREES- STATISTIQUES 2021

Pays Cœur d'hérault

PRESCRIPTION		
AIRDIE		0%
Artichocs		0%
ATU		0%
BGE	1	3%
CAE Couveuse		0%
CCAS/RU		0%
CCI		0%
CEMEA		0%
Ch Métiers		0%
CIDF		0%
Collectivités locales		0%
Direct	21	53%
Entreprise	17	43%
IFAD		0%
IFIP		0%
Idees		0%
Média	1	3%
Organisme formation		0%
PE		0%
PLIE		0%
Sydel		0%
JMC		0%
Terres vivantes		0%
MLJ		0%
URSCOP		0%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>100,00 %</b>

PROFIL		
ARE (DE)	7	18 %
ASS (DE)	3	8 %
Ayant droit	2	5 %
Chef entreprise	5	13 %
DE non indemnisé	1	3 %
Etudiant		0 %
RSA CER	4	10 %
RSA PE	4	10 %
Retraité	2	5 %
Salariat	10	25 %
Sans	1	3 %
SFP	1	3 %
TH		0 %
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>100 %</b>

SECTEUR ACTIVITE		
<b>Services particuliers</b>	<b>6</b>	<b>15%</b>
<b>Multimédia</b>	<b>3</b>	<b>8%</b>
<i>Creation Developpement</i>	2	5%
<i>Infographie</i>		0%
<i>Photographie Vidéo</i>	1	3%
<b>Alimentaire</b>	<b>6</b>	<b>15%</b>
<i>Traiteurs</i>	2	5%
<i>Restauration</i>	4	10%
<i>Prod Agr</i>		0%
<b>Espaces verts / Environnement</b>	<b>1</b>	<b>3%</b>
<i>Pose paysagisme entretien</i>	1	3%
<i>Elagage</i>		0%
<b>Artisanat</b>	<b>6</b>	<b>15%</b>
<i>Bois</i>		0%
<i>Peinture Déco</i>		0%
<i>Second œuvre TP</i>		0%
<i>Art</i>	3	8%
<i>Textile</i>		0%
<i>Prod</i>	3	8%
<b>Sports Loisirs Culture</b>	<b>5</b>	<b>13%</b>
<b>Consultant Formation</b>	<b>9</b>	<b>23%</b>
<b>Commerce</b>	<b>4</b>	<b>10%</b>
		0%
		0%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>

SEXE		
F	20	50 %
H	20	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	

TERRITOIRE	
Avants Monts	
Beziers	
Cevennes gangeoises	
Clermontais	12
Domitienne	
Ext 11	
Ext 12	
Ext 13	
Ext 30	
Ext 81	
Ext autres	
Grand Orb	
Hérault Med	
Lodévois Larzac	17
Lunel	
Minervois St Ponais Orb Jaur	
Montpellier Metropole	
Pays de l'Or	
Pic St Loup	
Sete Agglopoie	
Sud herault	
Vallee de l'Herault	11
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

## ARIAC : PHASE 2 : HEBERGEMENTS - STATISTIQUES 2021

Pays Cœur d'hérault

PRESCRIPTION		
AIRDIE		0%
Artichocs		0%
ATU		0%
BGE	5	4%
CAE/Couv	2	2%
CCAS/RU		0%
CCI		0%
CEMEA		0%
Ch Métiers		0%
CIDF		0%
Coll loc	2	2%
Direct	64	54%
Entreprise	35	29%
Idees		0%
IFAD		0%
IFIP		0%
JMC		0%
Média	3	3%
MLJ		0%
Organisme formation	2	2%
PE	5	4%
PLIE		0%
Sydel		0%
Terres vivantes	1	1%
URSCOP		0%
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>

PROFIL		
ARE (DE)	43	36%
ASS (DE)	9	8%
Ayant droit	3	3%
Chef entreprise	18	15%
DE non indemnisé	5	4%
Etudiant		0%
RSA CER	10	8%
RSA PE	4	3%
Retraité	3	3%
Salariat	19	16%
Sans	1	1%
SFP	2	2%
TH	2	2%
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>

SECTEUR ACTIVITE		
<b>Services particuliers</b>	<b>11</b>	9%
<b>Multimédia</b>	<b>12</b>	10%
<i>Creation Developpement</i>	7	6%
<i>Infographie</i>	2	2%
<i>Photographie Vidéo</i>	3	3%
<b>Alimentaire</b>	<b>12</b>	10%
<i>Traiteurs</i>	4	3%
<i>Restauration</i>	5	4%
<i>Prod Agr</i>	3	3%
<b>Espaces verts / Environnement</b>	<b>13</b>	11%
<i>Pose paysagisme entretien</i>	11	9%
<i>Elagage</i>	2	2%
		0%
<b>Artisanat</b>	<b>23</b>	19%
<i>Bois</i>	1	1%
<i>Peinture Déco</i>		0%
<i>Second œuvre TP</i>	10	8%
<i>Art</i>	4	3%
<i>Textile</i>	1	1%
<i>Prod</i>	7	6%
<b>Sports / Loisirs / Culture</b>	<b>8</b>	7%
<b>Consultant Formation</b>	<b>34</b>	29%
<b>Commerce</b>	<b>6</b>	5%
		0%
		0%
		0%
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>

SEXE		
F	54	45%
H	65	55%
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	

moyenne d'age

TERRITOIRE		
Avants Monts		0%
Beziers		0%
Lodévois Larzac	46	39%
Vallee de l'Herault	42	35%
Cevennes gangeoises		0%
Clermontais	31	26%
Domitienne		0%
Ext 11		0%
Ext 12		0%
Ext 13		0%
Ext 30		0%
Ext 81		0%
Ext autres		0%
Grand Orb		0%
Pic St Loup		0%
Herault Med		0%
Lunel		0%
Minervoies St Ponais Orb Jaur		0%
Montpellier Metropole		0%
Pays de l'Or		0%
Sete Agglopolo		0%
Sud herault		0%
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>100%</b>
total hors département	34	0

AVANCEMENT		
CAPE	72	61%
ESA	47	39%
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	

## ARIAC : PHASE 3 : Sorties - STATISTIQUES 2021

PRESCRIPTION			SECTEUR ACTIVITE		
ATU		0%	<b>Services particuliers</b>	<b>3</b>	6%
AIRDIE		0%	<b>Multimédia Total</b>	<b>3</b>	6%
Alterincub		0%	Création Développement	1	
Artichocs		0%	Infographie		
BGE	1	2%	Photographie Vidéo	2	
CAE/Couv	1	2%	<b>Alimentaire Total</b>	<b>7</b>	15%
CCAS/RU		0%	Traiteurs	1	
CCI		0%	Restauration	5	
CEMEA		0%	Prod Agr	1	
Ch Métiers	1	2%	<b>Espaces verts / Environnement Total</b>	<b>2</b>	4%
Cible		0%	Pose paysagisme entretien	2	
CIDF		0%	Elagage		
Collectivités locales		0%			
Direct	28	60%	<b>Artisanat Total</b>	<b>6</b>	13%
Entreprise	12	26%	Bois		
IFAD		0%	Peinture Déco		
IFIP		0%	Second œuvre TP	2	
JMC		0%	Art	1	
Média	3	6%	Textile	1	
MLJ		0%	Prod	2	
Organisme formation	1	2%	<b>Sport / Loisirs / Culture</b>	<b>4</b>	9%
PE		0%	<b>Consultant Formation</b>	<b>12</b>	26%
PLIE		0%	<b>Commerce</b>	<b>10</b>	21%
Sydel		0%			
Terres vivantes		0%			
URSCOP		0%			
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

PROFIL		
ARE (DE)	9	19%
ASS (DE)	2	4%
Ayant droit	1	2%
Chef entreprise	6	13%
DE non indemnisé	7	15%
Etudiant	1	2%
RSA CER	3	6%
RSA PE	3	6%
Retraité	3	6%
Salarié	10	21%
Sans	2	4%
SFP		0%
TH		0%
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

SORTIES ESA 2021 10

Sorties réelles 47

SEXE	
F	31
H	16
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>

TERRITOIRE		
Avants Monts		0%
Beziers		0%
Cevennes gangeoises		0%
Clermontais	13	28%
Domitienne		0%
Ext 11		0%
Ext 12		0%
Ext 13		0%
Ext 30		0%
Ext 81		0%
Ext autres		0%
Grand Orb		0%
Heraut Med		0%
Lodévois Larzac	23	49%
Lunel		0%
Minervois St Ponais Orb Jaur		0%
Montpellier Metropole		0%
Pays de l'Or		0%
Pic St Loup		0%
Sete Agglopoles		0%
Sud herault		0%
CCVH	11	23%
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

5 CESA

1 CESA

4 CESA

MOTIF		
CAE	1	2%
Abandon	9	19%
Déménagement		0%
ESA : 10		0%
		0%
Formation	1	2%
Inconnu	3	6%
Maternité		0%
Micro Entreprise	12	26%
Rech emploi	3	6%
Retraite	2	4%
Salarié	6	13%
Santé	2	4%
Société	8	17%
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>



*Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault*

**B I L A N**  
**B I L A N**  
**A R I A C 2 0 2 1**

**Le 17 février 2022**

8, avenue du Lac - 34800 CLERMONT L'HERAULT  
[www.ariac-34.com](http://www.ariac-34.com) - [contact@ariac-34.com](mailto:contact@ariac-34.com)  
Tél : 04 67 96 56 64

Scop SAS à capital variable  
SIREN 434 228 193

## **I. OBJECTIFS D'ARIAC**

ARIAC est une CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) au sens de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale. Opérationnelle depuis avril 2001 sur la zone des Hauts Cantons de l'Hérault, elle s'est dotée pour 2021, dans la continuité des actions menées depuis 2001, des objectifs suivants :

- Donner la possibilité à des porteurs de projets de rejoindre l'entreprise partagée ARIAC sans "sauter le pas" de l'indépendance, possibilité matérialisée par un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) éventuellement prolongé par un CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé) au sein d'ARIAC, qui leur assurent une logistique juridique, un appui humain, commercial et financier, et leur permet de bénéficier du fruit de leur travail et de leur rentabilité.
- Maximiser les chances de succès de ces projets, en ménageant une phase de transition vers l'autonomie économique, et en favorisant un accès au crédit bancaire et un démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs.
- Créer un effet d'exemplarité à partir de projets laissés aujourd'hui sans solution et faire accéder des créateurs d'entreprise à un réseau d'entrepreneurs dans ARIAC, offrant collaborations, associations commerciales, opportunités et débouchés, et rupture de l'isolement qui est souvent le lot de l'entreprise individuelle.
- Contribuer à faire reculer les inégalités culturelles, aujourd'hui encore vivaces, devant la connaissance et la maîtrise de la conduite globale d'un projet de création d'entreprise (langage, comptabilité...), et promouvoir une égalité hommes/femmes sur le terrain de la création d'entreprise et de l'initiative économique.
- Contribuer à ancrer des projets sur le territoire, en favorisant leur implantation sur les lieux de vie de leurs promoteurs.
- Impulser, à moyen/long terme, un nouveau cadre de travail, qui favoriserait l'initiative dans un cadre collectif, en permettant de loger son emploi économiquement indépendant au sein d'une entreprise collective.

Le porteur du projet développe sa propre activité et est rémunéré sur la base de son volume d'affaires, et en même temps, ARIAC assure, dans un cadre collectif et mutualisé, la sécurisation des aspects administratifs et comptables du projet.

## **II. ACTIONS REALISEES**

La description de l'activité d'ARIAC se propose de se caler étroitement sur l'itinéraire des porteurs de projets, depuis leur détection jusqu'à leurs résultats économiques au sein d'ARIAC, pour des raisons de clarté d'exposition, mais aussi parce que l'action d'ARIAC est entièrement dominée par le souci de rationalisation des parcours d'autonomie professionnelle des entrepreneurs qu'elle héberge.

### **A) Les prescripteurs et l'orientation**

#### **a) Les rencontres avec les prescripteurs**

Les porteurs de projets sont d'abord repérés par différents acteurs, qui les orientent vers la coopérative lorsqu'ils estiment que cette solution est adaptée à leurs besoins et difficultés.

#### **b) L'orientation des porteurs de projets**

L'entretien est individuel, afin que les détails du projet soient correctement exposés, et que la compréhension mutuelle en soit facilitée. Au cours de ce premier entretien, le porteur du projet expose l'état d'avancement de son projet, ses atouts et ses difficultés. ARIAC expose le principe du contrat d'entrepreneur-salarié, en évoquant ses atouts et ses pré-requis : motivation pour créer une activité, et une ou plusieurs opportunités de facturation.

**Les accueils sont au nombre de 232 dont 25 bénéficiaires des minima sociaux (objectif conventionné = 25).**

Ce chiffre est en hausse par rapport à 2020 (209), mais la comparaison a bien entendu ses limites, car 2020 est l'année du confinement. La comparaison est plus pertinente avec 2019 (301) et 2018 (398).

Si l'on fait abstraction de « l'année noire 2020 », on constate donc une baisse qui confirme celle de 2019.

Après les hausses très spectaculaires depuis 2015, le nombre d'Accueils retrouve celui de 2013 et celui d'une sorte de « vitesse de croisière » du début des années 2000. Ce niveau est sans doute celui d'un plateau. L'interprétation de ce « retour au plateau » peut être effectuée grâce aux statistiques de l'orientation.

La tendance des sources des prescriptions est la suivante :

Les entrepreneurs sont orientés majoritairement par le réseau interne (Direct), c'est-à-dire par les entrepreneurs actuels d'ARIAC, à 44% (exactement le même chiffre qu'en 2020), ce qui illustre la bonne crédibilité de la CAE auprès de ses bénéficiaires. Le poids du réseau traduit la force de l'esprit coopératif et de la crédibilité du dispositif auprès des entrepreneurs qui en sont bénéficiaires.

Le chiffre qui augmente très fortement est celui de la prescription par le réseau d'entreprises et de l'environnement économique (33%), signe d'un enracinement croissant d'ARIAC dans le tissu départemental.

En revanche, la prescription par Internet et par le réseau d'aide à la création d'entreprise est stable.

Dans un contexte de stabilisation des flux, il apparaît donc clairement qu'ARIAC est de plus en plus ancré dans un environnement économique d'entreprises (Direct et Réseau Entreprises), et est légèrement moins perçu comme un partenaire pour le réseau d'aide à la création d'entreprise. Cela dit, cette tendance est encore très provisoire, et demanderait à être confirmée dans les années à venir. 2022 peut modifier la donne avec l'expérimentation du dispositif MOC.

La typologie de secteurs d'activités est la suivante :

- Stabilité des secteurs Services aux particuliers, Multimédia, Environnement, Sport Loisirs Culture et Commerces.
- Très forte augmentation de l'Alimentaire : il s'agit sans doute d'une sorte « d'effet de rattrapage » par rapport à l'année du confinement (pendant laquelle le secteur a souffert) et aussi par rapport aux années précédentes durant lesquelles la solution CAE était perçue (à tort) comme inadaptée au secteur Alimentaire.
- Forte augmentation du Conseil Formation : liée à la difficulté croissante de la gestion administrative de ce type de projet en solo ?
- Forte diminution du Secteur BTP, et notamment du Second Œuvre : cette baisse est à corréliser avec le fait que le chiffre d'affaires des artisans du BTP dans ARIAC en 2020 et 2021 a plutôt bien résisté à la crise sanitaire. En clair, la crise a profité aux entreprises déjà existantes mais a pu dissuader les nouveaux entrants dans le secteur.

Les origines géographiques sont plutôt stables, comme elles le sont depuis plusieurs années :

- La dominante du Pays Cœur d'Hérault est toujours très nette (il y a encore une augmentation sur 2021) car il s'agit du cœur historique et géographique d'ARIAC, et cette tendance dominante existe depuis toujours.
- La stabilisation globale d'un grand nombre de collectivités territoriales sur des zones périphériques à ce cœur (Avants monts, Cévennes gangeoises, Sète, Minervois Saint Ponais), en raison d'un effet de diffusion géographique déjà noté les années précédentes : les projets viennent de nombreuses communautés de communes dispersées sur le territoire, avec même une légère augmentation, et ARIAC joue, à l'échelle du Département, un rôle de décloisonnement, qui se confirme.

- Les projets de l'Extérieur sont en diminution, ils viennent très majoritairement de l'Extrême Ouest du Gard à la frontière économique de l'Hérault et de l'Extrême Sud Aveyron, Département dans lequel il n'existe pas de CAE.
- La part de Montpellier Métropole est en hausse (après une forte baisse en 2020), ce secteur géographique étant peu investi par ARIAC en terme de communication, mais produisant tout de même des Accueils en raison de son dynamisme économique.

Il semblerait que depuis environ une décennie, ARIAC est dotée d'un équilibre qui se modifie peu malgré les à-coups liés aux crises et aux effets de conjoncture : une présence essentiellement visible en Cœur d'Hérault, mais avec une bonne implantation dans toutes les périphéries de ce secteur.

La typologie des statuts personnels fait l'objet d'une évolution contrastée :

- Dominante des DE ARE à 29% (28% en 2020) des Accueils, chiffre enregistré, à peu de modifications près, depuis quasiment la création d'ARIAC.
- Diminution du nombre de Salariés (22% contre 26%) qui sont quasiment exclusivement des salariés à temps partiel, et cherchent souvent un complément d'activité.
- Stabilisation des Entrepreneurs à 16% (contre 15%) : principalement des micro-entrepreneurs insatisfaits de leur statut, et intéressés par la protection de statut et l'accompagnement de la CAE.
- Augmentation du nombre de RSA et d'autres statuts précaires.

La répartition hommes/femmes est à 45%-55%. L'attraction du modèle coopératif est donc croissante auprès d'un public féminin, traditionnellement défavorisé dans l'acte de création d'entreprise.

En synthèse, le bilan des Accueils fait apparaître deux tendances qui ne semblent pas contradictoires : ARIAC puise dans un vivier de prescripteurs qui sont de manière croissante des acteurs économiques (entreprises, dans ou en dehors d'ARIAC) sans que sa vocation de dispositif à finalité sociale et territoriale soit remise en cause, dans la répartition des influences géographique ou la typologie de ces publics. Le double intérêt à la fois économique et d'intérêt public de la CAE semble donc bien perçu par notre environnement.

## **B) Le diagnostic d'entrée et le partenariat autour de l'entrée**

L'objectif principal du diagnostic d'entrée est de marquer l'entrée en dispositif de test comme un choix mutuel : un porteur de projet qui souhaite un encadrement, et ARIAC qui valide l'entrée et s'engage à appuyer le projet.

Les deux critères fondamentaux d'entrée dans ARIAC sont d'une part la motivation de créer et consolider son emploi par la création d'une activité, d'autre part l'opportunité de ventes ou de prestations (même d'un volume faible), opportunité matérialisée par des commandes ou contacts commerciaux avancés.

Le dialogue avec le porteur de projet est construit autour de ces deux notions de motivation et d'opportunité :

- la motivation
- le parcours personnel
- le parcours professionnel
- la représentation de la création d'entreprise par le porteur du projet
- l'état des démarches effectuées
- les caractéristiques signalétiques du projet (type de marché, marketing mix à mettre en place, clignotants mis ou à mettre en place)
- l'approche financière par le seuil de rentabilité.

- **VOIR ANNEXES : PHASE 1 - ACCUEILS : STATISTIQUES**

## **C) L'Entrée**

Deux dispositifs sont mis en place : le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, contrat d'entrepreneur-salarié selon la législation) et le contrat d'assurance RC PRO.

### **a) Le CAPE**

Le porteur de projet exprime fortement qu'il poursuit un objectif d'autonomie professionnelle dans le cadre du salariat ; ARIAC exprime partager ce diagnostic et s'engage à former le porteur à partir des flux financiers générés par l'activité. Ces clauses incarnent un engagement réciproque.

Le porteur est entrepreneur en ce sens qu'il est autonome au quotidien et responsable de ses démarches commerciales. Il est salarié en ce sens que la facturation n'appartient qu'à ARIAC à qui incombent toutes les responsabilités liées à cette facturation, et qui prélève une contribution coopérative égale à 10 % de son bénéfice net.

### **b) Le contrat d'assurance : RC PRO**

Le bon pour accord rend définitif le contrat d'entrepreneur- salarié.

Une fois ces documents signés, ARIAC procède à la mise en place des procédures comptables et de gestion (édition/classement factures, indicateurs pertinents...) et des indicateurs d'avancement (qui sont une actualisation du diagnostic de projet) et finalise l'hébergement.

## **Le suivi individuel**

Il comporte dans tous les cas :

- la prise en charge des aspects administratifs de l'activité (déclaration URSSAF, acquittement des charges sociales, déclarations de TVA....) qui fait l'objet d'une comptabilité séparée, propre à chaque projet, selon les principes de la comptabilité analytique.
- un point mensuel (gestion, comptable et pédagogique) faisant état des indicateurs de formation et de progression de l'activité.

Il peut s'étoffer par des demandes de prêts pour les entrepreneurs-salariés auprès de l'AIRDIE et auprès du Fonds Mutuel de la coopérative.

## **La mutualisation par le réseau des entrepreneurs-salariés**

A l'entrée, ARIAC propose à l'entrepreneur-salarié la possibilité d'échanges et de travail en réseau avec les autres entrepreneurs-salariés sous les formes suivantes :

- Rencontres régulières (5 par an, réduites en 2021 de par la permanence des règles sanitaires) d'échanges, découverte et rencontres avec des professionnels de la création d'entreprise et interlocuteurs techniques
- Ateliers de formation sur les techniques commerciales et la présence commerciale sur le web et les réseaux sociaux par groupe de 4 à 6 entrepreneurs-salariés, organisés en présentiel et en distanciel en 2021.
- Intranet
- Réunions sur mesure (BTP, Formateurs, ...)
- Relais de la communication des entrepreneurs-salariés sur les réseaux sociaux

Les réunions collectives ont les effets suivants :

- une mise en contact avec les autres entrepreneurs-salariés (pistes suggérées par les entrepreneurs-salariés: produits/services couplés, aide à la refonte de plaquettes, prescription de clients...),
- des ventes croisées entre entrepreneurs-salariés,
- des séances de conseil collectif entre entrepreneurs-salariés,

*Les entrées sont de **118** dont 18 bénéficiaires des minima sociaux (objectif conventionné = 15)*

Le « taux de transformation » des accueils en entrées est donc de 51%, en légère baisse par rapport à 2020. Ce taux n'a cessé d'augmenter au cours de l'évolution de la coopérative, car il faut rappeler qu'il était dans les premières années de la coopérative inférieur à 30 %. Il se compare avantageusement avec les taux habituels de transformation en matière de création d'entreprise classique, et il reste en valeur absolue élevé. Il s'explique par l'amenuisement de « l'effet de simple curiosité », la notoriété croissante de la coopérative et la qualité et la pertinence des informations délivrées en amont par les prescripteurs.

**VOIR ANNEXES :**

**- PHASE 1B - ENTREES : STATISTIQUES**

## D) Les sorties

Le nombre total de sorties de la phase test est de **186** (166 en 2020) dont 26 bénéficiaires des minima sociaux (22 toujours en 2020)).

Le nombre de sorties réelles d'ARIAC au sens « administratif » est de 162. En fait, 24 entrepreneurs sont passés du CAPE au CESA, c'est-à-dire qu'ils sont sortis de la phase test sans sortir de la coopérative, d'où le décalage entre les chiffres.

1 sortie sur 2, contre 2 sorties sur 3 en 2019, sont des sorties dites positives, c'est-à-dire hors causes extra économiques (déménagement, recherche d'emploi...).

La sortie se manifeste par :

- Emploi traditionnel : 31.
- Contrat « à durée indéterminée » dans ARIAC baptisé CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé) depuis la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, dans le cas où l'entrepreneur-salarié choisit de loger définitivement son emploi dans la coopérative, et où il est accepté par ARIAC (ce qui suppose rentabilité du projet et confiance dans le porteur du projet) : 24.
- Entrepreneurs : 49.
- Retraite : 7.
- Formation : 5.
- 70 autres bénéficiaires des minimas sont repartis en recherche d'emploi ou abandon (santé, déménagement...).

Pour présenter synthétiquement ces chiffres, après la phase de test, 38% des entrepreneurs ne concrétisent pas leur projet (ou le font à l'extérieur de la zone couverte par ARIAC), 62% sortent positivement dont 23% qui retrouvent un emploi traditionnel ou une forme de prolongement de l'emploi, et 39% qui créent leur entreprise (à l'extérieur ou au sein d'ARIAC).

Le pourcentage de non-concrétisation est très stable par rapport à la tendance lourde des années 2000 et 2010 (40%).

Les nouveautés par rapport aux tendances lourdes est l'augmentation des solutions Emploi traditionnel (faible dans ARIAC selon une tendance très ancienne) et la montée de la solution « création d'entreprise » par rapport au total des sorties.

L'explication (prudente, provisoire, et à confirmer) pourrait être liée à la forte reprise après l'année noire 2020 ; qui a créé de l'emploi traditionnel (et a provoqué un appel d'air y compris pour le dispositif de la coopérative) et aussi un appel d'air en faveur de la création d'entreprise.

En tout cas, ces nouveautés n'ont pas empêché la poursuite de la fidélisation des CAPE au sein de la coopérative. Les passages en ESA sont très significatifs en 2021 et conformes aux ordres de grandeur des années précédentes.

Le métier d'ARIAC, au début des années 2000, était principalement d'accompagner des créateurs d'entreprise qui créaient leur propre emploi après un test de durée variable. Il est principalement aujourd'hui d'accompagner des entrepreneurs dans la durée en y adjoignant des services annexes (mise en réseau, financement...) sans que le métier initial de couveuse et de test n'ait été pour autant abandonné. Il faut donc nuancer fortement la rationalité trompeuse avec laquelle une CAE est souvent mécaniquement présentée : test, puis création d'une micro-entreprise ou d'une société.

- **VOIR ANNEXES : PHASE 3 - SORTIES : STATISTIQUES**

### **III. TYPOLOGIE DES ENTREPRENEURS SALARIES**

**Au 31 décembre 2021, 351 entrepreneurs-salariés** sont présents dans la coopérative, dont 222 CAPE et 129 CESA.

Ce chiffre se détaille ainsi : 395 entrepreneurs en 2020 + 118 entrées – 186 sorties + 24 « fausses sorties » (passages de CAPE à CESA).

Ce nombre dans son ordre de grandeur fait revenir ARIAC à la situation de 2017 (364).

Mais cette chute importante du nombre d'entrepreneurs, doublée d'un moindre nombre de passages en ESA, s'accompagne d'une augmentation toute aussi importante du chiffre d'affaires des entrepreneurs : de 6.4 M (2020) à 7.7 M (chiffre provisoire mais certainement très significatif dans son ordre de grandeur).

Les raisons de cette situation apparemment paradoxale sont a priori les suivantes :

- Davantage que les années 2000 et 2010, un faible nombre d'entrepreneurs (de l'ordre de 5) facture un CA important et parfois dès leur entrée, d'où des variations sans doute non significatives d'une réelle moyenne. Mais on peut aussi supputer qu'au-delà d'un certain nombre d'entrepreneurs (qu'ARIAC a certainement franchi), ce poids déséquilibré nombre d'individus/CA se retrouvera dans les prochaines années. Il constitue certainement un paramètre à intégrer dans l'analyse dans les années à venir.
- Le poids croissant des secteurs à fort potentiel de CA et moindre marge (comparée au Conseil/formation et même au BTP) : Commerces, Alimentaire.
- Le poids d'une sorte de « statistique invisible » : celle du volume généré par les CAPE qui sont en fin de test (donc pas encore ESA). Cela expliquerait le CA en hausse alors que le nombre de passages de CAPE en ESA n'a pas vraiment augmenté. La règle d'ARIAC consistant à n'accepter les ESA qu'après 36 mois de test (davantage que d'autres CAE) amplifie encore cette tendance : le test est long dans ARIAC, pour des raisons d'évaluation réelle du test et de sécurité. Cette caractéristique est à terme facteur de consolidation et de fidélisation, car les CAPE à fort volume ont vocation majoritaire à terme à signer un CESA.. En clair, la croissance démographique d'ARIAC dans les années à venir serait plus lente mais plus sûre.

Cette situation complexe nécessite une analyse sans doute plus subtile que par le passé. La baisse importante du nombre d'entrepreneurs ne signifie notamment pas que l'équipe permanente doive réduire son nombre de salariés, car le volume d'affaires est en forte hausse. Et elle signifie aussi que sur le plan qualitatif, le métier de l'équipe s'oriente de plus en plus vers l'accompagnement d'entrepreneurs, parallèlement à l'accompagnement de créateurs d'entreprise, qui n'est malgré tout pas destiné à disparaître.

Les autres grandes lignes essentielles de l'analyse quantitative et qualitative sont les suivantes :

- Maintien de la répartition hommes/femmes (56% / 44%).
- Trois secteurs dominants : Artisanat, Conseil/Formation et Environnement.
- La dominante du Pays Cœur d'Hérault. (34% des ES)

### **- PHASE 2 - HEBERGEMENTS : STATISTIQUES**

#### **IV. Les perspectives et la vie de la structure**

2021 a été marquée par :

- La confirmation d'une gouvernance élargie : réélection d'un Président (Eric Boyer, ESA dans le multimédia sur la zone de la CCVH), et d'un Comité de Rencontre (composée exclusivement d'ESA) chargé d'instruire les demandes des candidats ESA.
- L'impossibilité en 2021, en raison de la persistance des restrictions sanitaires, de fêter le 20ème Anniversaire d'ARIAC, qui aurait permis de relancer la communication
- La baisse de la fonction Accueil, mais la hausse de la fonction Consolidation de projets.
- Le maintien des permanences actuelles : Lodève, Béziers, Sète, Montferrier, Le Vigan, St Affrique.
- L'absence d'avancement du projet de Tiers Lieu EOLIEN sur Lodève, pour des raisons purement juridiques de mise aux normes.

Malgré la tempête de la crise sanitaire et la baisse de performance de certains indicateurs, ARIAC a plutôt bien résisté, grâce à la grande diversification économique des entrepreneurs et à la solidité financière acquise dans les années 2000.

#### **2022 devrait voir (avec l'incertitude autour de la crise sanitaire)**

- 1) La reprise à la hausse du nombre d'Accueils, si la fin des restrictions sanitaires se profile, et si le nouveau dispositif MOC oriente vers la coopérative ; le maintien d'un bon taux de transformation en entrées.
- 2) La relance de la pratique de co-working dans les locaux d'ARIAC, pratique mise à mal par la crise.
- 3) La mise en route du projet EOLIEN à Lodève
- 4) La création d'un établissement secondaire « alimentaire »
- 5) La concrétisation de la certification-labellisation Qualiopi.